

Abandon d'usufruit et frais

Par ricel, le 10/10/2013 à 21:12

bonjour, Mr X m'a donner sa propriété il y a 10 ans, j'ai versé au notaire des frais de donation de 60% de la valeur de la propriété, Mr X en à garder l'usufruit. Il va rentrer en maison de retraite et veux abandonner son usufruit, quelle démarche faut-il faire et quels en seront les frais ?

Merci de vos réponses